Nations Unies S/PV.8142



Conseil de sécurité

Soixante-douzième année

Provisoire

8142e séance

Mardi 19 décembre 2017, à 10 h 50

New York

Président :	M. Bessho	(Japon)
Membres :	Bolivie (État plurinational de)	M. Inchauste Jordán
	Chine	M. Shen Bo
	Égypte	M. Aboulatta
	États-Unis d'Amérique	Mme Sison
	Éthiopie	M. Alemu
	Fédération de Russie	M. Safronkov
	France	M. Delattre
	Italie	M. Cardi
	Kazakhstan	M. Umarov
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Seck
	Suède	M. Skoog
	Ukraine	M. Vitrenko
	Uruguay	M. Bermúdez Álvarez

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/1057)

17-44985 (F)







La séance est ouverte à 10 h 50.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

Rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité (S/2017/1057)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil,j'invite le représentant de la République arabe syrienne à la participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnalités suivantes, appelées à présenter un exposé, à participer à la présente séance : M. Staffan de Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, et M. Mark Lowcock, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1057, qui contient le rapport du Secrétaire général sur l'application des résolutions 2139 (2014), 2165 (2014), 2191 (2014), 2258 (2015) et 2332 (2016) du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à M. De Mistura.

M. De Mistura (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à dire combien toute mon équipe et moi-même sommes reconnaissants de l'appui que nous avons reçu au cours de cette année en particulier. Comme il s'agit peut-être de la dernière fois cette année que j'aurai l'occasion d'informer le Conseil de sécurité et qu'il s'agit aussi de la fin du mandat de certains membres du Conseil, je voudrais dire merci, car j'ai senti que les membres du Conseil nous ont soutenus et ont compris les défis auxquels nous sommes confrontés. J'espère qu'il en sera de même l'année prochaine.

La huitième série de pourparlers entre Syriens à Genève s'est terminée jeudi dernier. Lors de mon dernier exposé (voir S/PV. 8113), j'avais indiqué pourquoi et comment j'entendais essayer de faciliter des négociations et des discussions réelles, et non pas seulement des prénégociations. Je l'ai fait parce que, premièrement, nous avions constaté une évolution de la situation sur le terrain, une réduction des tensions et de grandes avancées contre le contrôle territorial de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL)/Daech. C'étaient là autant d'éléments qui donnaient un élan logique à la voie politique. L'EIIL avait pratiquement disparu de ce territoire, le Front el-Nosra était toujours là, mais l'heure était venue de parler de l'avenir politique. Deuxièmement, d'importants efforts diplomatiques avaient été menés à l'échelle internationale juste avant les pourparlers, d'abord à Da Nang, où une importante déclaration avait été faite; ensuite à Riyad, où un deuxième processus avait été établi, ce qui était presque impensable il y a un an, avec trois différents groupes d'opposition, qui ne se parlaient presque pas auparavant, qui formaient désormais un seul groupe parlant d'une seule voix; et enfin, à Sotchi, où une importante réunion avait eu lieu entre le Président Poutine et le Président Al-Assad. Il y avait également eu des réunions importantes entre le Président Poutine et le Président Erdoğan. Troisièmement, tant le Gouvernement de la République arabe syrienne que l'opposition et le Haut Comité des négociations syriennes avaient envoyé des signaux publics pour indiquer qu'ils souhaitaient mener une véritable discussion à Genève.

Comment est-ce que cela devait se dérouler? Nous allions nous fonder sur un plan de travail clair et réaliste, axé sur la mise en œuvre intégrale de la résolution 2254 (2015), qui est tout ce que nous avons et tout ce que nous avons pu établir. Il s'agit, en effet, de la seule résolution qui nous donne des orientations sur le processus politique et qui légitime ledit processus. Nous allions mettre l'accent en particulier sur ce qu'on appelle les 12 principes, le processus constitutionnel et des élections présidentielle et législatives supervisées par l'ONU, ce que nous appelons dans notre jargon interne les corbeilles 2 et 3. Nous allions également nous pencher sur les questions très importantes de la gouvernance et de la lutte contre le terrorisme, ce que nous appelons les corbeilles 1 et 4, et promouvoir l'adoption de mesures de confiance, telle que l'accès humanitaire, dont M. Lowcock va parler tout à l'heure, ainsi que la question des détenus, des victimes d'enlèvement et des personnes disparues, avec le soutien actif d'acteurs extérieurs.

Alors, comment s'est déroulée la huitième série? Le programme que je viens de décrire et qui me semblait être un bon point de départ pour les raisons que je viens d'évoquer, n'a, en fait, pas permis de faire des progrès. L'occasion d'entamer une véritable discussion ou de véritables négociations n'a pas été saisie. On a ainsi manqué une occasion en or – en or pour plusieurs raisons.

La première est d'ordre psychologique, parce que nous sommes à la fin de l'année; la deuxième est politique, parce que nous sommes à la fin ou espérons être à la fin d'une grande opération militaire; et la troisième est humaine, parce que la plupart des Syriens ordinaires demandent et attendent ces négociations afin de voir une amélioration de leur situation.

Qu'il me soit permis d'expliquer pourquoi nous n'avons pas pu avancer. Je vais essayer de le faire aussi objectivement que possible, même si je ne pourrai m'empêcher de montrer mes sentiments, même dans mon langage corporel – je suis suédois et italien, je suis donc censé garder mon calme suédois sans laisser paraître mon côté émotionnel italien. Mais j'ai beau être un diplomate des Nations Unies avec 47 ans d'expérience et être formé à ne pas montrer mes sentiments, je ne peux cacher ma déception. J'expliquerai donc pourquoi en parlant de la perspective de chaque délégation.

La délégation de l'opposition, qui a tenu 11 réunions avec moi, s'est rendue à Genève presque directement après la conférence dite de Riyad II, sur laquelle je pense avoir fait un exposé au Conseil la dernière fois. La délégation n'a donc pas eu la possibilité de se préparer, mais elle a pu, malgré cela, présenter un front uni et parler d'une seule voix. Elle a affirmé publiquement sa position, comme indiqué dans la déclaration de Riyad II, appelant à des négociations directes avec le Gouvernement et soulignant qu'il s'agissait là d'une position et non pas d'une condition préalable. Elle a également dit être prête à mener des négociations indirectes par mon intermédiaire et mon équipe, si des négociations directes s'avéraient impossibles.

L'opposition a reçu de nous une version actualisée des 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens, traduits en anglais. Il s'agit des principes sur lesquels nous travaillons depuis maintenant plus d'un an et dont nous avons discuté avec tout le monde, y compris la société civile, le Gouvernement et l'opposition, parce qu'ils pourraient servir de base à des principes pour une future Constitution. L'opposition a apporté des contributions concrètes en réponse à la nouvelle version de ces principes. Elle a également participé à des discussions approfondies sur les quatre corbeilles – et pour être franc, pour la première fois, très approfondies – avec compétence, accueillant ou rejetant, selon les cas, les idées élaborées ou proposées par l'ONU et partageant ses propres idées avec nous.

La délégation du Gouvernement, que j'ai rencontrée sept fois et qui ne se trouvait pas à Genève les mêmes jours que l'opposition ni pour la même longueur de temps, considérait que la déclaration de Riyad II contenait « une condition préalable en appelant au départ du Président Al-Assad au début de toute période de transition ». À vrai dire, le Conseil doit savoir que les autorités saoudiennes à Riyad et moi-même – et je pense qu'il en est de même de l'Envoyé spécial de la Fédération de Russie et de nombreuses autres personnes de divers pays – ont conseillé à l'opposition de ne pas mettre l'accent sur ce point, précisément parce que cela pourrait être considéré comme une condition préalable. Ses représentants nous ont répondu qu'il était important pour eux de le faire car c'est la ligne suivie par le parti depuis le début et qu'il ne s'agissait pas d'une condition préalable mais d'une position – d'une opinion.

Le Gouvernement a aussi estimé que le libellé de la déclaration de Riyad II sur le rôle de la République islamique d'Iran était inacceptable, et il s'est aussi demandé si la délégation de l'opposition – bien que maintenant unifiée – notamment la plateforme de Moscou et la plateforme du Caire, ainsi que la plateforme ancienne ou renouvelée de Riyad – n'était pas assez représentative.

Il a aussi indiqué, via une vidéo diffusée sur YouTube, que tant que la souveraineté de la Syrie n'était pas pleinement restaurée et le terrorisme vaincu partout en Syrie, il serait impossible de soutenir un élan réel en faveur du processus de révision de la Constitution ou des élections. Il s'agissait là, à mon sens, d'une condition nouvelle, que je n'avais jamais entendue auparavant. Cela m'a profondément inquiété quant à toute initiative autre que celle de Genève, car si nous devons tous attendre que l'ensemble du pays se trouve dans un environnement géographique et politique, sans aucune présence étrangère ou terroriste, cela pourrait vouloir dire que toute intention de mener une révision constitutionnelle ou d'organiser des élections serait mise de côté pour longtemps, si la position du Gouvernement venait à se confirmer. Et elle nous été confirmée; j'en ai la preuve.

Puis ils ont aussi commencé à demander, en tant que condition préalable, que la déclaration de Riyad II soit retirée. Le Gouvernement a donc refusé de rencontrer directement l'opposition et de négocier indirectement avec elle par mon truchement tant que la déclaration de Riyad II n'était pas retirée. Le Gouvernement a aussi refusé d'examiner avec les Nations Unies un quelconque point de l'ordre du jour autre que celui concernant la lutte antiterroriste, que nous appelons la quatrième

corbeille et qui, pour le dire honnêtement, est très important et nous affecte tous, mais qui n'est pas la seul question importante. Le Gouvernement a aussi reçu de nous une version actualisée des 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens, mais n'a fait aucune observation et il n'y a pas eu d'autre contact avec nous.

En tant que médiateur, j'ai tout naturellement aidé les deux parties à faire preuve de créativité dans leur façon de penser et à surmonter tous les obstacles perçus comme tels à la négociation. Par exemple, j'ai dit au Gouvernement qu'a Riyad, l'opposition n'a fait qu'exprimer sa position concernant les négociations et que, comme chacun le sait, toutes les oppositions du monde peuvent exiger et exigent parfois un changement de Gouvernement en tant qu'objectif ultime. J'ai aussi expliqué qu'exprimer une position concernant les négociations n'était pas la même chose qu'une condition préalable. J'ai dit que le Gouvernement doit aussi mettre l'autre partie aux négociations à l'épreuve, la confronter et lui parler. Le Gouvernement n'a pas été convaincu par mes explications, au motif que la mentalité de l'opposition, telle qu'exprimée dans la déclaration de Riyad II, indiquait qu'elle continuait à avoir des exigences irréalisables.

Dans l'intervalle, j'ai aussi conseillé à l'opposition de dépersonnaliser la question de la gouvernance et d'élargir sa réflexion à ce sujet, et de ne pas se référer constamment à ce type de personnalisation de la solution politique et, en fait, de dire clairement et ouvertement qu'elle ne posait pas de conditions préalables. L'opposition a fait savoir que le Gouvernement a posé une condition préalable au dialogue avec elle. Mais elle a répondu à ma demande de dire clairement qu'elle voulait la mise en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité et « une négociation ardue avec des objectifs différents », sans essayer en fait de convaincre le Gouvernement d'engager le dialogue avec elle ou avec moi sur un quelconque point autre que le terrorisme. L'opposition a considéré cela comme un signe que le Gouvernement était en train d'éviter de s'asseoir à la table de négociations. En d'autres termes, l'opposition était prête pour les négociations.

J'ajouterai que durant tout le temps que nous avons passé à Genève, aucune avancée n'a été enregistrée sur les questions humanitaires les plus pressantes. J'avais espéré que des progrès allaient être enregistrés durant cette période. C'était le moment idéal pour transmettre quelques bonnes nouvelles, et je me dois de féliciter le Conseil – indépendamment de la position de chacun de ses membres – d'être allé de l'avant concernant une résolution importante. En cette période de l'année, cela me donne le sentiment que le Conseil peut aller de l'avant lorsque les gens sont dans le besoin. Aucune avancée n'a été enregistrée s'agissant des questions humanitaires les plus pressantes, mais puisque le Secrétaire général adjoint Lowcock présentera un exposé au Conseil sur cette question, je ne l'aborderai pas.

Aucune avancée n'a été enregistrée aussi sur la question cruciale des personnes détenues, enlevées ou portées disparues, une question soulevée via le processus d'Astana mais qui n'a pas été encore abordée, ni à Astana ni à Genève. Étant donné que nous avons une autre occasion de le faire à Astana, j'ai prié instamment l'Iran, la Fédération de Russie et la Turquie, en leur qualité d'États garants, d'aborder la question des personnes détenues, enlevées ou portées disparues à la prochaine réunion prévue à Astana et de ne pas rater cette occasion en cette fin d'année. La réunion aura lieu probablement cette semaine.

Quelles que soient les frustrations – et je reconnais qu'elles sont nombreuses et de tous les côtés –, je voudrais rappeler que seul un processus mené sous l'égide des Nations Unies serait considéré par les Syriens comme impartial et revêtirait assez de légitimité régionale et internationale. C'est pourquoi le Conseil a donné mandat aux Nations Unies de faciliter le processus politique. Je me félicite du soutien apporté par les membres permanents du Conseil lorsqu'il se sont réunis à Genève au début et à la fin de cycle de pourparlers.

Nous devons aussi nous rappeler que, malgré l'échec des négociations durant le huitième cycle, arrêter dès le début les principes essentiels dont j'ai parlé en vue de l'élaboration d'une future Constitution et identifier les détails des processus au titre de la corbeille constitution/élections – tout en s'attachant à créer un environnement sûr, serein et neutre au titre des corbeilles gouvernance et sécurité, qui sont deux éléments importants pour la corbeilles constitution/élections – reste la seule approche réalisable pour la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015).

Les 12 principes de base sur la coexistence entre Syriens, arrêtés au huitième cycle, qui visent à incarner les points communs ultimes et posent les fondations d'un futur État qui serait commun à tous les Syriens, sont conformes aux principes énoncés dans la résolution 2254 (2015) et les reflètent, et peuvent aider à éclairer les discussions parallèles sur les quatre

corbeilles qui restent à l’ordre du jour des pourparlers. Donc, ces principes offrent une importante garantie quant à l’objectif ultime de tout processus de règlement politique mené au titre de la résolution 2254 (2015).

Je voudrais maintenant passer de ce qui relève légèrement de la théorie à quelque chose de pragmatique et de concret. Puisque nous parlons et nous entendons parler du processus constitutionnel et électoral, et que nous n’avons pas été en mesure d’amener les deux parties à aborder cette question lors des pourparlers intersyriens, alors je demande au Conseil de nous aider.

Je pense que le moment est venu pour les Nations Unies de fournir quelques détails spécifiques sur les deuxième et troisième corbeilles concernant la constitution et les élections, et sur leur lien avec la gouvernance, la lutte antiterroriste, la gouvernance de la sécurité et les mesures de confiance, et d’arrêter des modalités convenues et claires aux fins de la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015) et, ainsi, favoriser une vaste consultation.

Je voudrais partager avec le Conseil notre réflexion à ce stade sur la troisième corbeille, qui porte sur les élections. Au paragraphe 4 de la résolution, le Conseil se dit favorable

> « à la tenue [...] d’élections libres et régulières, conformément à la nouvelle constitution [...] conduites sous la supervision de l’ONU [...] et conformément aux normes internationales les plus élevées en matière de transparence et de responsabilité, et auxquelles pourraient participer tous les Syriens, y compris de la diaspora, qui en ont le droit ».

Que voulons-nous dire quand nous disons que nous devons être impliqués et que ces élections doivent être légitimes au niveau international? L’ONU a apporté une assistance électorale à la majorité de ses États Membres, y compris à environ un tiers d’entre eux au cours des deux dernières années. Nous avons donc de l’expérience, souvent dans des situations d’après-conflit et dans tous les domaines relevant de l’assistance électorale.

Par conséquent, il est évident qu’il faut respecter pleinement la souveraineté de la Syrie – cela va de soi – et son processus électoral national, tout en facilitant la supervision de l’ONU, à laquelle le Conseil a exprimé son appui. En gardant à l’esprit la résolution 2254 (2015) et les opinions que nous avons pu recueillir auprès des parties – en effet, nous avons pu discuter brièvement avec les parties au sujet des élections avant ce cycle de pourparlers, ainsi qu’avec la société civile et les citoyens syriens ordinaires –, pour pouvoir organiser des élections libres et justes conformément aux normes internationales les plus élevées, il faut arrêter un calendrier précis et la séquence des élections, conformément à la résolution 2254 (2015), en vue de la conduite d’élections présidentielle et parlementaires sous la supervision de l’ONU.

Il faudra prendre des dispositions pour garantir à tout le monde l’égalité des chances de participer à la vie publique – pour que les gens ne soient pas terrorisés ou n’aient peur d’y participer. Il faudra adopter des principes en vue de la mise en place d’un cadre juridique régissant les élections, qui réponde aux normes internationales les plus élevées et à même de garantir une gestion indépendante des élections. Il faudra arrêter des paramètres fixant les conditions que les électeurs doivent remplir, afin que tous les Syriens – indépendamment de leur religion, de leur appartenance ethnique ou de leur sexe – y compris les membres de la diaspora – puissent voter, grâce à des procédures spéciales permettant d’assurer la participation des réfugiés, des personnes déplacées et d’autres Syriens touchés par le conflit.

Il faudra prendre des dispositions spécifiques pour promouvoir la participation des femmes. Dans le cadre de la supervision de l’ONU, celle-ci pourrait jouer un rôle à l’appui du cadre juridique régissant les élections et des institutions et opérations électorales, notamment le vote de la diaspora. Dans ce contexte, il faudra également rendre compte au Conseil de sécurité de la mise en œuvre des processus électoraux, s’agissant de leur conformité aux normes internationales les plus élevées en matière d’inclusivité, de transparence et de responsabilité. Il s’agit là de questions liées aux élections. Si nous voulons que l’ONU soit impliquée, c’est à ces questions que nous devrons faire face. Donc, lorsque nous parlons d’élections conduites sous la supervision de l’ONU, cela signifie que nous devons être prêts à respecter la souveraineté nationale et à n’épargner aucun effort.

Le panier numéro 2 concerne la constitution. La résolution 2254 (2015) appelle à un processus facilité par l’ONU en vue d’arrêter un calendrier et des modalités pour l’élaboration d’une nouvelle constitution avant la tenue d’élections conduites sous la supervision de l’ONU. En conséquence, l’ONU, à l’occasion de toutes nos réunions, s’est employée à recueillir les points de vue de différentes parties sur cette question. Sur cette base, qu’il me soit permis de faire 11 observations pour définir

certains paramètres et contribuer à un débat plus poussé, si nous voulons lancer un processus d'élaboration d'une constitution conformément à la résolution 2254 (2015) et par conséquent, avec la bénédiction de l'ONU.

Premièrement, il semblerait que les deux parties sont d'accord sur le fait que la Syrie doit procéder à un examen de son ordre constitutionnel, qui devrait aboutir à l'approbation d'une nouvelle constitution par le peuple. Nous sommes tous d'accord et toutes les parties sont tous d'accord sur le fait qu'il appartient exclusivement aux Syriens de prendre des décisions concernant la future constitution de la Syrie. Celle-ci ne doit pas être rédigée par un autre pays ou par l'un de nous; nous pouvons leur apporter notre aide, mais cette constitution doit être élaborée par les Syriens eux-mêmes.

Deuxièmement, tout examen constitutionnel doit être dirigé et pris en charge par les Syriens conformément à la résolution 2254 (2015), qui, comme je l'ai déjà indiqué, stipule que le calendrier et les modalités pour l'élaboration d'une nouvelle constitution doivent être arrêtés dans le cadre de pourparlers intersyriens organisés et facilités par l'Organisation des Nations Unies.

Troisièmement, dans le cadre de ce processus de planification, il faut arrêter et fixer des principes directeurs et un calendrier ordonnancé et inventorier toutes les institutions pertinentes qui doivent être mises en place, y compris leur mandat, leur composition et les moyens par lesquels elles seraient mises en place. À cette fin, nous pensons que ce processus d'examen de la constitution pourrait s'inspirer des principes énoncés dans la résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité et dans le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Il pourrait également être éclairé par les 12 principes de base pour une coexistence entre Syriens, qui posent les fondations d'un futur État qui serait commun à tous les Syriens.

Quatrièmement, comme je l'ai déjà indiqué, ces principes offrent d'importantes garanties au peuple syrien quant à l'objectif visé par tout examen constitutionnel, qui doit répondre aux aspirations légitimes du peuple syrien.

Cinquièmement, ces principes, tout en n'étant pas des principes supraconstitutionnels, sauf si le peuple syrien en décide autrement de commun accord, pourraient être élaborés et rédigés par un organe chargé de l'élaboration de la constitution. Cependant, pour qu'un tel organe soit crédible, tout processus de rédaction devra également aborder les questions relatives à la façon dont le pouvoir doit être partagé, à savoir comment le pouvoir devra être décentralisé et exercé en Syrie aux niveaux national, provincial et local.

Sixièmement, jusqu'à présent, les deux institutions qui ont fait l'objet d'un accord dans le cadre des pourparlers aux fins de rédaction et de révision d'une nouvelle constitution et de la mise en place d'un processus de dialogue national sont une commission constitutionnelle et une conférence nationale. La commission constitutionnelle pourrait élaborer un avant-projet de la nouvelle constitution et le soumettre à une conférence nationale en Syrie, qui pourrait superviser un dialogue national et examiner et réviser le projet de constitution avant qu'il ne soit soumis à l'approbation du peuple, conformément à la résolution 2254 (2015).

Septièmement, le mandat, la mission, les pouvoirs et le règlement intérieur de ces deux institutions devraient être arrêtés dans le cadre des pourparlers intersyriens facilités par l'ONU à Genève.

Huitièmement, l'ONU devra veiller à ce que la composition de ces institutions soit conforme à la résolution 2254 (2015) et fondée sur des critères de sélection inclusifs et objectifs arrêtés et approuvés à Genève. À tout le moins, les deux institutions devraient être composées de représentants du Gouvernement, de l'opposition dans les pourparlers intra-syriens et d'autres composantes de la société syrienne, notamment des personnalités religieuses, politiques, intellectuelles, économiques et syndicales, des Syriens de la diaspora et des experts juridiques, en prenant des dispositions pour garantir la participation de la société civile, des personnalités indépendantes et des femmes.

Neuvièmement, cet examen constitutionnel doit être inclusif; prévoir un dialogue national bien structuré, mené en toute transparence et à large participation; et prévoir des possibilités de diffusion des projets de textes, des débats et des processus d'examen; prévoir des concertations et des consultations sur le projet de constitution avec la société civile, les partis politiques, les universités, les intellectuels et le public.

Dixièmement, l'ONU est prête, si le Conseil de sécurité l'autorise, à user de ses bons offices à l'appui d'une commission constitutionnelle et d'une conférence nationale telles que je viens de les décrire et selon l'accord conclu par les parties dans le cadre des pourparlers intersyriens, et à mettre à disposition des experts internationaux.

Onzièmement, pour qu'un processus d'élaboration de la constitution digne de ce nom et inclusif soit mené en Syrie, il faut créer un environnement sûr, calme et neutre pour permettre aux membres de toutes les couches de la société syrienne d'y participer librement et en toute sécurité. Pour ce faire, les parties qui sont à Genève doivent adopter des mesures pertinentes et appropriées en matière de lutte contre le terrorisme, de sécurité, de gouvernance et de renforcement de la confiance, et prendre des dispositions crédibles, sans exclusive et non sectaire au niveau du Gouvernement, adoptées de commun accord et mises en œuvre par la voie des négociations.

Une approche rigoureuse en matière de gouvernance permettrait également de fixer des objectifs d'étape et des indicateurs de résultats. Il va sans dire que les efforts visant à créer un environnement favorable seront grandement facilités par des progrès tangibles en ce qui concerne un accès humanitaire sans entraves et des mesures de renforcement de la confiance, notamment des mesures relatives aux détenus, aux personnes qui ont été enlevées et aux personnes portées disparues dans le contexte d'un cessez-le-feu durable sur l'ensemble du territoire national.

Je suis désolé de parler aussi longtemps, mais c'est un moment important pour effectivement établir certains paramètres clairs au sujet nos délibérations sur les prochaines mesures importantes à prendre. Ces propositions sont formulées de bonne foi par l'ONU afin de promouvoir un renouvellement de la pensée de tous, en particulier en ce qui concerne la constitution et les élections et l leurs liens avec la gouvernance et la lutte antiterroriste. Elles sont le fruit d'une collaboration intense avec les parties et les Syriens de tous bords, bien au-delà des personnes que nous avons rencontrées lors de réunions officielles. Ce que j'ai présenté vise à montrer la manière dont la résolution 2254 (2015) pourrait être mise en œuvre de manière crédible et intégrale pour répondre véritablement aux besoins des Syriens et aux réalités du moment. Nous prévoyons de présenter certaines des idées et approches que j'ai soulignées dans un document officieux ou une déclaration du médiateur en début d'année prochaine.

Je vais m'entretenir avec le Secrétaire général cet après-midi, donc je ne suis pas encore en mesure de dire au Conseil de sécurité à quel stade en est la proposition d'organiser à brève échéance un congrès de dialogue national hors de la Syrie. Selon les instructions que j'ai reçues à ce jour, le Secrétaire général continuera d'examiner cette possibilité et d'autres initiatives dans le cadre d'un test simple. Facilitent-elles le processus politique prescrit sous les auspices de l'ONU et la pleine mise en œuvre de la résolution 2254 (2015)? Selon le Secrétaire général, cela signifie que si une entité compétente dans le contexte de la révision de la Constitution est créée à l'extérieur de la Syrie et si l'objectif est de la placer sous l'égide de l'ONU, elle doit émaner directement des pourparlers entre Syriens à Genève ou alors l'ONU doit conserver la prérogative d'examiner un tel organe, en consultation avec le Conseil. Il faut se laisser guider par la résolution 2254 (2015) à cet égard, et évidemment par le Secrétaire général.

Je conclus en rappelant autre chose au Conseil – une chose sur laquelle j'ai toujours insisté et sur laquelle il convient probablement de revenir alors que l'année touche à sa fin. Au cours des trois dernières semaines, en l'absence de négociations, les Syriens ont fait entendre leurs voix et nous ont communiqué leurs vues. Le Comité consultatif des femmes syriennes a présenté des idées importantes concernant les 12 principes dans les deuxième et troisième corbeilles. Nous avons accueilli 130 représentants de la société civile, notamment des experts en matière de droit constitutionnel, de droits de l'homme, de dialogue communautaire et de cohésion sociale. Nous avons dialogué par visioconférence avec des réfugiés syriens en Jordanie et au Liban – parce que parfois nous oublions qu'ils sont 5 millions, qu'ils existent et qu'ils veulent faire partie de l'avenir, mais qu'ils veulent également recevoir l'assurance que s'ils décident de venir, ils auront un avenir. Nous avons aussi dialogué avec des représentants de la société civile dans des zones difficiles d'accès dans tout la Syrie et avec ceux qui sont présents en Turquie. Ils ont apporté des contributions et des pensées sur toutes les questions inscrites à l'ordre du jour, et mon équipe et moi-même avons beaucoup appris d'eux.

Cependant, ils ont avant tout appelé à un règlement politique, au respect de la dignité, à la protection des civils, au maintien de l'intégrité territoriale de la Syrie et à un accès sans conditions aux soins de santé, à l'appui et à l'éducation, dont ils nous ont rappelé qu'ils constituent les piliers de la lutte antiterroriste. Ils ont exigé la libération des détenus et des personnes enlevées et demandé à ce que les personnes qui sont parties et devenues des réfugiés ne soient pas punies à leur retour, parce que c'est ce qu'ils craignent. Ils ont également demandé des informations sur les personnes portées disparues et ont prié l'ONU et la communauté internationale de créer des conditions propices au retour

volontaire des réfugiés. Ils veulent désespérément que le processus de l'ONU à Genève aille de l'avant.

Je pense que personne dans cette salle ne trouve ces exigences ou ces appels déraisonnables, mais la confiance et la volonté politique sont les ingrédients les plus rares dans le cadre des pourparlers entre Syriens que j'organise. J'espère qu'en livrant des idées, les parties et tous les Syriens pourront constater que la résolution 2254 (2015) peut véritablement être mise en oeuvre, même dans le contexte de la realpolitik de 2018, dans l'intérêt de tous les Syriens. La question est de savoir ce que nous sommes prêts à faire pour réaliser cette vision.

Je puis assurer au Conseil que le Secrétaire général António Guterres et moi-même n'épargnerons aucun effort. Nous comptons à cet égard sur une mise en route active, et je l'espère dynamique, en 2018.

Je remercie le Conseil de sa patience. Ma déclaration était plus longue que d'habitude, mais nous sommes à la fin de l'année.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. De Mistura de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Lowcock.

M. Lowcock (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à saluer l'initiative que vous avez prise aujourd'hui, Monsieur le Président, de faire adopter la résolution 2393 (2017). Je prends note de votre demande que le Secrétaire général conduise un examen indépendant et que nous accentuions encore nos efforts en matière de suivi, de signalement et de collecte de données. Nous ferons bien sûr tout cela.

Les livraisons transfrontières resteront un élément essentiel des efforts que nous déployons pour répondre aux besoins de tous les Syriens qui ont besoin d'une aide humanitaire. Cela ne surprendra guère le Conseil, mais il est important de réitérer que dans la Ghouta orientale assiégée, l'intensification des combats et l'absence d'accès humanitaire rendent la vie insupportable pour environ 393 000 personnes prises au piège à l'intérieur de l'enclave. Des milliers de civils sont prisonniers de combats qui menacent leur vie au quotidien. Hormis une pause d'un ou deux jours, des frappes aériennes et terrestres intensives ont été signalées chaque jour depuis la mi-novembre. Un grand nombre de civils ont été tués et des centaines blessés dans la Ghouta orientale et dans la ville de Damas, où les bombardements depuis l'enclave assiégée se sont poursuivis.

Au cours des dernières semaines, l'ONU et ses partenaires humanitaires n'ont eu accès qu'à 7 % des personnes prises au piège dans des villes et des villages assiégés dans la Ghouta orientale. Une quantité minime d'aide a été autorisée; elle n'a permis de venir en aide qu'à une fraction des populations qui en ont désespérément besoin. Les pénuries alimentaires sont à l'origine de nombreux cas de malnutrition aiguë sévère, et une enquête du secteur de la nutrition menée en novembre a montré une détérioration rapide et importante de la situation nutritionnelle des enfants âgés de moins de cinq ans. Près de 12 % des enfants souffrent de malnutrition aiguë globale, soit cinq fois plus qu'il y a 10 mois. C'est le plus haut niveau de malnutrition aiguë enregistré dans le pays depuis le début du conflit. Ces enfants, dont la vie dépend d'interventions ciblées menées en temps voulu, ont besoin de notre soutien immédiat.

En outre, plus de 500 personnes résidant dans la Ghouta orientale doivent être évacuées d'urgence pour raisons médicales, notamment 137 enfants, 231 filles et femmes, et 61 personnes âgées de plus de 65 ans. Sur ces 500 personnes, 73 sont atteintes de cancers graves, 25 souffrent d'insuffisance rénale, 97 sont atteintes de maladies cardiaques et cinq enfants souffrent de malnutrition aiguë. Des nourrissons – dont certains ne sont âgés que d'un ou 2 mois – mourront si les autorisations d'évacuation ne sont pas accordées immédiatement. Seize des civils qui attendaient l'autorisation de quitter la Ghouta orientale pour raisons médicales ont déjà perdu la vie, dont trois au cours des derniers jours. Parmi ces personnes se trouvent un nourrisson âgé de 45 jours, une fille de 9 ans et une personne quadriplégique. Il ne manque que le feu vert des autorités syriennes pour que ces personnes puissent être transportées vers des hôpitaux situés à quelques kilomètres seulement de la Ghouta orientale.

Par ailleurs, des progrès minimaux ont été accomplis ces derniers mois dans le cadre des efforts visant à répondre aux besoins des populations prises au piège et assiégées à Fouaa, Kefraya et Yarmouk. Depuis le début de l'année, ces populations ont reçu une assistance au compte-gouttes. L'accès humanitaire reste entravé par des restrictions dans tous les lieux assiégés et difficiles d'accès. En moyenne en 2017, seuls 27 % des populations devant recevoir une aide dans le cadre des plans bimensuels de l'ONU ont pu être atteintes chaque mois par des convois interinstitutions transfrontaliers. Les obstacles bureaucratiques tels que la non-délivrance de lettres d'agrément par le Gouvernement continuent d'être un facteur important dans ces retards, et ce malgré

la création d’un mécanisme de coordination tripartite chargé d’y mettre fin.

En novembre, seuls cinq convois transfrontaliers ont pu être déployés, et ils ont desservi environ 200 250 personnes dans des lieux difficiles d’accès et 28 700 personnes dans des lieux assiégés sur une population assiégée de plus de 400 000 personnes. Depuis le début du mois de décembre, aucun – pas un – de nos convois n’a pu se rendre dans un des lieux assiégés. Seuls deux convois ont reçu les autorisations nécessaires pour se rendre dans des lieux difficiles d’accès – un à Harbnafsé, dans la province de Hama, et l’autre à Houlé, dans la province de Homs, le 14 décembre–; ils ont fourni une assistance à 60 000 personnes. Ces livraisons elles-mêmes ont été retardées, en raison d’une réduction d’un tiers du nombre approuvé de bénéficiaires par rapport à l’accord initial qui figurait dans le plan concernant l’accès.

Au cours du mois écoulé, l’ONU et ses partenaires ont continué de porter secours à des millions de personnes dans le besoin, par l’intermédiaire de programmes réguliers dans les parties du pays contrôlées par le Gouvernement syrien et au moyen d’opérations transfrontières. Les programmes réguliers menés depuis l’intérieur même du pays ont permis la fourniture d’aide humanitaire à des millions d’habitants en difficulté, dont quelque 2,7 millions qui ont jusqu’à présent reçu un appui alimentaire ce mois-ci à la faveur de 1 595 livraisons.

L’assistance transfrontière est également demeurée un élément vital de l’intervention humanitaire, l’ONU et ses partenaires offrant des services en matière de santé, d’éducation, de protection, d’eau et d’assainissement, ainsi que des fournitures humanitaires. Ce mois-ci, plus de 650 camions ont acheminé de l’aide alimentaire au profit de plus de 900 000 personnes dans le cadre d’opérations transfrontières, de même qu’une assistance sanitaire pour près de 1 million de traitements.

La situation humanitaire et la protection des civils déplacés de la ville de Raqqa restent pour moi très préoccupantes, en particulier du fait des restes explosifs de guerre. Les rapports faisant état de civils tués et blessés par des explosions de mine continuent d’arriver à une fréquence alarmante. Plus de 125 civils ont trouvé la mort et près de 200 traumatismes ont été recensés depuis la fin des activités militaires à Raqqa.

La pollution par les restes explosifs, y compris improvisés, représente une menace majeure et fait obstacle à des retours en toute sécurité. On ne connaît pas encore l’étendue exacte du problème, faute d’un ratissage systématique de la ville. Outre le danger constitué par les munitions non explosées, 80 % peut-être de l’ensemble des immeubles de Raqqa sont gravement endommagés et menacent de s’effondrer. Les circonstances font ainsi que les organisations humanitaires sont très limitées dans leur accès et leur présence sur le terrain.

Dans la province de Deïr el-Zor, les offensives militaires visant à reprendre les zones qui sont encore sous le contrôle de Daech continuent d’entraîner de vastes de déplacements de population – plus de 250 000 personnes en novembre. Les avancées des forces gouvernementales contre Daech le long de l’Euphrate ont déplacé des milliers d’habitants du sous-district de Boukamal, près de la frontière iraquienne. Les opérations armées et les attaques aériennes soutenues auraient faut plus de 150 morts parmi les civils. La majorité des déplacés vivent dans des conditions déplorables en raison d’une grave pénurie d’abris, de nourriture et d’eau potable. Le 12 décembre, un convoi du Croissant-Rouge arabe syrien a finalement pu livrer des secours – alimentaires, sanitaires et autres – fournis par l’ONU et d’autres partenaires au profit de quelque 15 000 enfants, femmes et homme de la ville de Boukamal.

La population subit toujours les effets du conflit dans d’autres régions du pays qui font l’objet de moins d’attention. L’intensification des combats dans les provinces de Hama, Idleb et Alep, au cours des deux derniers mois, s’est traduite par le déplacement de plus de 90 000 personnes. La plupart d’entre elles se sont enfoncées loin à l’intérieur de la province d’Idleb, qui est déjà surpeuplée par un nombre effarant de déplacés. L’action humanitaire dans cette zone est rendue difficile par la violence qui y fait rage, et les rares infrastructures humanitaires que l’on trouve sur place continuent de faire les frais des combats.

Octobre et novembre ont été les pires mois de l’année en termes de déplacements forcés : 440 000 personnes en octobre et pratiquement 375 000 en novembre. Cela porte le nombre total de déplacés pour la seule année en cours à quelque 2,6 millions, ce qui revient à 7 700 personnes déplacées par jour. Beaucoup l’ont été plus d’une fois.

La dernière fois qu’une aide humanitaire a été livrée au camp Roukban, qui se situe à la frontière avec la Jordanie, remonte à juin. J’exhorte toujours le Gouvernement syrien à autoriser d’urgence les livraisons interinstitutions d’aide humanitaire vitale aux

habitants de Damas. Dans l’intervalle, je tiens à dire ma profonde gratitude à ceux qui s’efforcent de permettre l’acheminement exceptionnel de secours à ce camp depuis la Jordanie et j’espère que cela pourra se faire sans délai.

La population civile de Syrie mérite de voir une amélioration concrète de sa vie quotidienne car elle paie constamment le plus lourd tribut dans ce conflit qui ne faiblit pas. Je demande instamment à tous les pays représentés au Conseil de mettre tout en œuvre pour que 2018 apporte un certain soulagement à ces personnes qui souffrent.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lowcock de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Bermúdez Álvarez (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l’Envoyé spécial Staffan de Mistura et le Secrétaire général adjoint Mark Lowcock de leurs exposés complets et très sincères.

C’est la dernière fois que l’Uruguay fera une déclaration en tant que membre du Conseil de sécurité sur le conflit syrien, conflit qui horrifie le monde et le maintient dans un suspense constant. Le terrorisme barbare, l’intransigeance du Gouvernement de Damas et les gains politiques que plusieurs États de la région et d’ailleurs cherchent à tirer de ce conflit ont prolongé et aggravé la crise de façon complètement inutile.

Pour le Conseil, et en particulier pour ses membres de la période 2016-2017, le point de l’ordre du jour relatif à la Syrie a sans nul doute été celui qui a donné lieu à la plus grosse charge de travail, dépassant largement les 100 séances – en comptant les consultations, les séances consacrées à d’autres questions et les séances d’urgence –, en plus des multiples négociations et échanges tenus pour tenter de contenir cette crise. Cependant, tout cela n’a malheureusement pas suffi.

Malgré la volonté de l’ONU et du Conseil de sécurité de trouver une solution politique et négociée en Syrie, deux ans ont passé depuis l’adoption de la résolution 2254 (2015) et malheureusement nous attendons encore des négociations directes entre les parties ou un processus de transition politique assorti d’un plan d’étapes et d’un calendrier clair, ce à quoi nous ne sommes pas parvenus jusqu’à présent.

En ces temps difficiles que nous traversons actuellement, nous encourageons l’Envoyé spécial Staffan de Mistura à ne pas perdre espoir et à continuer de chercher de nouvelles idées pour mettre le processus en route dès que possible. Il faudra de la souplesse et des idées originales pour imprimer une nouvelle dynamique et en particulier créer les conditions propres à établir un minimum de confiance entre le Gouvernement et l’opposition.

Il reste peu à dire que nous n’ayons déjà mentionné au sujet de la Syrie. L’Uruguay a donné le plus haut caractère de priorité au règlement pacifique de la crise et n’a eu de cesse d’axer sa préoccupation sur la protection des civils et la tragédie humanitaire qui touche des millions de Syriens depuis 2011. Comme chaque mois, nous saluons le sens du sacrifice, l’altruisme et la bravoure des employés du Bureau de la coordination des affaires humanitaires et des organismes et organisations qui lui sont associés en Syrie et dans les pays frontaliers, employés qui risquent quotidiennement leur vie en tentant d’améliorer les conditions de vie de millions de civils syriens. Nous devons toujours avoir à cœur d’assurer leur protection et leur sécurité dans l’accomplissement de leurs tâches.

Nous nous réjouissons qu’en adoptant la résolution 2393 (2017)(voir S/PV.8141), il y a quelques instants, nous ayons pu reconduire le mécanisme d’aide transfrontière qui nous permet de porter secours à près de 3 millions de personnes. Les graves difficultés qui entravent l’action humanitaire dans les territoires syriens font qu’il était essentiel de procéder à cette reconduction.

Le mois dernier, quelques heures avant la précédente séance consacrée à ce point de l’ordre du jour(voir S/PV.8117), nous avions reçu la nouvelle que des secours étaient en cours d’acheminement vers la Ghouta orientale; ils ne sont malheureusement jamais arrivés à destination. À ce jour, 400 000 civils restent pris au piège dans une situation de privation extrême, la famine touche les plus vulnérables, les bombardements se poursuivent et les évacuations médicales n’ont pas lieu, alors que 500 civils en ont besoin d’urgence. Or, tout cela se produit dans une zone de désescalade désignée comme telle dans le processus d’Astana. Pire que tout, les convois humanitaires, qui sont prêts en permanence à acheminer l’aide, n’ont pas la possibilité d’accéder à cette région. Nous exhortons le Gouvernement à mettre fin à ces blocus, à lever tous les sièges et à permettre que l’aide humanitaire atteigne toutes les personnes qui en ont besoin, sans distinction.

Ailleurs dans le pays, et exemple tout à fait symbolique, même l'hôpital de Khan Cheïkhoun, localité rendue célèbre par l'attaque chimique d'avril dernier, n'a pas été épargné par les divers bombardements. Il ne reste rien de cet hôpital, et tous ces bombardements sont une violation flagrante de la résolution 2286 (2016) que nous avons adoptée l'année passée.

Je tiens à réitérer, une dernière fois, quelques idées qui sont très importantes pour l'Uruguay.

Au cours des deux années qui viennent de s'écouler, nous nous sommes constamment déménés pour permettre l'accès et la distribution de l'aide humanitaire dans l'ensemble de la Syrie, y compris les zones assiégées et difficiles d'accès. Nous sommes inquiets de voir que l'accès humanitaire se heurte toujours, chaque mois, à de graves difficultés. Il faut un accès immédiat, en toute sécurité et sans entrave, pour s'occuper de toutes les personnes dans le besoin en Syrie. Nous appelons instamment les pays qui ont une influence sur les autorités syriennes à faire le nécessaire pour que cela soit fait à travers une coopération et une coordination permanentes avec l'OCHA. Il incombe au premier chef au Gouvernement syrien de faire en sorte que sa population ait accès aux produits alimentaires, à l'eau, aux médicaments et aux matières premières qui garantissent sa survie, et de lever tous les sièges qu'il maintient encore.

Les principes humanitaires, les droits de l'homme et le droit international humanitaire doivent être respectés dans tous les conflits. Lorsqu'ils sont violés, comme cela s'est passé de façon flagrante et répétée en Syrie, où ont été commis des crimes extrêmement graves, constitutifs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, la seule option est de chercher la manière d'amener les responsables de ces actes à rendre des comptes devant la justice. À cet égard, nous appuyons une fois de plus la demande du Secrétaire général António Guterres tendant à ce que les cas spécifiques à la crise en Syrie soient renvoyés à la Cour pénale internationale. Parallèlement, nous espérons que le Mécanisme international, impartial et indépendant créé à la fin de 2016, chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables bénéficiera d'une coopération totale.

En ce qui concerne le processus d'Astana, nous espérons que la réunion qui aura lieu dans quelques jours permettra d'avancer dans les détails de la mise en place des zones de désescalade, qui doivent avoir un statut transitoire, de façon à pouvoir préserver, à terme, l'unité et l'intégralité territoriales de la République arabe syrienne.

Pour conclure, nous formons le voeu, comme nous l'avons fait en 2016 et 2017, que l'année 2018 nous permette d'assister à la fin définitive du conflit en Syrie, et au début d'un processus de transition politique accepté par toutes les parties, qui permette à toute la population, après tant de souffrances, d'être la protagoniste d'un avenir meilleur. Il nous paraît opportun, une fois de plus, de réaffirmer notre appui au rôle que joue l'Envoyé spécial De Mistura. Nous espérons qu'avec la volonté de tous, un scénario de cessation des hostilités et de début de négociations directes deviendra rapidement une réalité.

M. Inchauste Jordán (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) **:** Tout d'abord, nous remercions M. Staffan De Mistura, Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, de son exposé, ainsi que le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, M. Mark Lowcock, de la présentation de son rapport, et nous leur exprimons notre solidarité dans les tâches qui leur ont été confiées.

La situation sur le terrain a changé. Quatre zones de désescalade ont pu être établies, et grâce à cela, un recul de la violence a été possible, permettant ainsi de récupérer le contrôle de certaines villes et zones qui, auparavant, étaient considérées comme difficiles d'accès. Nous considérons que les dernières réunions qui ont eu lieu dans divers contextes contribuent à la poursuite de la cessation des violences. Néanmoins, il faut avancer dans la prise de décisions concrètes, qui contribuent à régler le conflit en Syrie et permettent à sa population de retrouver la paix et de rentrer chez elle. À cette fin, entre autres, les efforts déployés par le Gouvernement et le peuple syriens dans leur lutte contre Daech sont cruciaux. De même, il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter, à court terme, la reformation ou la réapparition de nouveaux groupes terroristes, et pour permettre, à moyen et long terme, la reconstruction de la Syrie.

Nous considérons à ce sujet que toute action militaire unilatérale est totalement illégale et contraire aux principes inscrits dans la Charte des Nations Unies, mais surtout viole fondamentalement la souveraineté territoriale de la République arabe syrienne et entrave la feuille de route tracée dans le cadre de la résolution 2254 (2015). À cet égard, nous répétons qu'il est impératif de rassembler nos efforts pour parvenir à

mettre en œuvre la résolution susmentionnée sous ses quatre aspects.

Nous soulignons la nécessité d'un plus grand rapprochement entre les parties au sein du processus de Genève, auquel la participation tant des plateformes du Caire que de Moscou est essentielle pour avancer sur la voie d'un règlement pacifique. Dans ce contexte, nous insistons sur les accords qui permettent une réduction de la violence, le respect du cessez-le-feu et la création de conditions permettant de travailler au retour en toute sécurité et dans la dignité des réfugiés et des déplacés, ainsi que sur les efforts visant à instaurer un régime de stabilité, promouvoir la confiance entre les parties concernées et améliorer la situation humanitaire dans les zones de conflit. Nous saluons les efforts déployés en ce moment dans le cadre des diverses séries de pourparlers d'Astana, qui aujourd'hui sont devenues un espace important dans le processus d'établissement de zones de désescalade, et par conséquent, nous le répétons, pour le recul de la violence et la stabilité.

De même, nous réitérons une fois de plus notre reconnaissance la plus profonde pour le travail qui est effectué par le personnel des divers organismes humanitaires, et nous exigeons le respect du droit international humanitaire afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions si risquées sur le terrain. Nous rappelons donc une fois de plus aux parties impliquées dans le conflit qu'elles doivent permettre un accès sans condition à l'aide humanitaire et, garantir et préserver la sécurité et l'intégrité du personnel humanitaire, en particulier dans les zone assiégées et difficiles d'accès.

Enfin, nous répétons que la seule option pour régler ce conflit passe par un processus politique inclusif, fondé sur le dialogue et la concertation, dirigé par le peuple syrien et pour le peuple syrien, qui permette de trouver une solution pacifique pour toutes les parties. Nous redisons que ce processus politique de transition doit préserver à tout moment la souveraineté, l'unité, l'intégrité territoriale et l'indépendance de la Syrie, à travers tous les moyens pacifiques prévus par la Charte des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) **:** Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) **:** Mon gouvernement a pris note du quarante-sixième rapport mensuel du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires. Nous observons que le rapport comporte des améliorations, notamment sa reconnaissance du fait que si l'ONU est parvenue à faire en sorte que des milliers de personnes dans le besoin en Syrie reçoivent une aide humanitaire, c'est grâce à l'aide du Gouvernement et des organismes syriens. Toutefois, la Syrie estime que le rapport actuel doit être plus équilibré et plus objectif. Tant dans les mots que dans les faits, le rapport doit réaffirmer l'attachement à la mise en œuvre des résolutions de l'ONU, en particulier au respect de la souveraineté de la Syrie, et à la fourniture d'une aide humanitaire aux personnes qui sont dans le besoin en Syrie, sans aucune sélectivité ni politisation. Hier, nous avons adressé au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité une lettre officielle exposant la position du Gouvernement syrien sur le rapport du Secrétaire général (S/2017/1057) à l'examen aujourd'hui, mais je voudrais souligner les principaux points ci-après.

Les auteurs de ces rapports périodiques sont toujours incapables de combler une grave lacune professionnelle, à savoir le fait qu'ils se fondent sur des sources politisées et autres sources ouvertes et dénuées de crédibilité, et continuent de ne tenir aucun compte des sources gouvernementales syriennes crédibles. Le Gouvernement syrien déplore que les auteurs du rapport évoquent ce qu'ils appellent « des obstacles d'ordre administratif et des restrictions [...] délibérément imposées» qui, selon eux, freinent l'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones instables.

À cet égard, la Syrie réaffirme qu'elle donne tous les agréments possibles pour faciliter l'acheminement de cette aide dès lors qu'elle est réellement destinée à ceux qui la méritent, c'est-à-dire les citoyens syriens, et que les arrangements prévus sont conformes aux mécanismes convenus qui respectent les lois et règlementations syriennes applicables. Comme le savent les membres du Conseil de sécurité, le Gouvernement syrien a approuvé la proposition faite par le Coordonnateur résident de créer un mécanisme tripartite, parce qu'il est ouvert à toute mesure propre à renforcer l'action humanitaire en Syrie. Ce mécanisme s'est réuni cinq fois à ce jour – ce qui dément les affirmations des auteurs du rapport selon lesquelles il manque d'efficacité et se réunit peu et.

S'agissant de l'acheminement transfrontière de l'aide humanitaire, je voudrais dire ce qui suit. Premièrement, la Syrie estime toujours que rien aujourd'hui ne justifie concrètement l'acheminement transfrontière d'une telle aide, et ce, d'autant moins depuis que l'accord sur la mise en place de zones de

désescalade a créé les possibilités de faire parvenir l'aide humanitaire à ceux qui en ont besoin à l'intérieur du pays.

Deuxièmement, les responsables du Bureau de la coordination des affaires humanitaires ne peuvent pas ou ne veulent pas trouver les garanties nécessaires qui permettent d'assurer que cette assistance parvienne à ceux qui en ont besoin et non aux groupes terroristes armés, comme c'est le cas jusqu'à présent. À cet égard, mon gouvernement s'étonne de l'imprécision des idées contenues au paragraphe 29 du rapport concernant les partenaires de l'ONU ou les sociétés tierces indépendantes engagées pour veiller à ce que les livraisons arrivent aux entrepôts et soient acheminées à ceux qui méritent cette aide. J'ajouterais que, à ce jour, aucun responsable de l'ONU n'a fait part de ces idées au Gouvernement syrien, alors même que le Gouvernement syrien est la principale partie concernée. Le Gouvernement syrien demande donc que l'ONU lui fournisse les noms et les rapports des partenaires des Nations Unies, qui, prétendument, peuvent confirmer ces informations fondamentales.

Troisièmement, le Gouvernement syrien, en coopération avec ses alliés, a libéré la majeure partie du territoire syrien de Daech, du Front el-Nosra et d'autres groupes terroristes qui leur sont affiliés. Ces groupes ont empêché l'acheminement de l'aide humanitaire jusqu'aux civils de ces zones. Cela exige aujourd'hui que l'on s'accorde sur les mécanismes d'acheminement de l'aide à l'intérieur de la Syrie, en coopération avec le Gouvernement syrien et avec son accord.

Quatrièmement, ceux qui ont préparé le rapport n'ont pas évoqué le fait que la Jordanie et les États-Unis ont refusé de faire parvenir une aide jusqu'au camp Al-Rukban, ni le fait que la Turquie a refusé d'ouvrir le point de passage de Nassibin, ce qui est une violation flagrante du droit international humanitaire et une preuve du deux poids, deux mesures et de la politisation de l'aide transfrontière.

Mon gouvernement réaffirme que le personnel des Nations Unies en Syrie doit s'abstenir de collaborer avec des entités séparatistes, ou avec les prétendus conseils locaux, qui sont illégitimes, ou avec des organisations non gouvernementales qui ne sont pas accréditées. Nous mettons en garde contre le fait que ces groupes sont liés – jusqu'au degré d'affiliation – à des groupes terroristes armés. Mon gouvernement déplore l'utilisation continue par les auteurs du rapport des termes « zones assiégées» quand ils parlent de la situation dans la Ghouta orientale tout en passant systématiquement et délibérément sous silence le fait les habitants de la Ghouta orientale sont assiégées de l'intérieur par les groupes terroristes armés qui s'y trouvent. Ces organisations se servent des citoyens comme boucliers humains, saisissent l'aide humanitaire, la monopolise et la distribue à leurs partisans, mais la vendent à des prix exorbitants aux personnes dans le besoin, comme ce fut le cas dans l'est d'Alep. Les médias indépendants ont montré, via des enregistrements sonores et vidéos, la souffrance des civils assiégés et ont exposé les pratiques de ces groupes terroristes, qui volent l'aide humanitaire et en privent ceux qui en ont besoin. Le Gouvernement de mon pays demande aux auteurs du rapport de faire preuve de davantage de transparence et de crédibilité et d'évoquer les profondes répercussions négatives qu'ont les mesures coercitives unilatérales imposées à la Syrie par les États-Unis, l'Union européenne et d'autres États. Ces mesures ont des conséquences sur tous les secteurs fondamentaux de la vie et touchent même les activités des entités des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales étrangères opérant en Syrie.

Comme le savent les membres du Conseil de sécurité, après avoir été reporté de trois mois, le huitième cycle des pourparlers de Genève s'est tenu tout de suite après la prétendue conférence de Riyad pour l'opposition syrienne à laquelle l'Envoyé spécial du Secrétaire général a également assisté. Les membres savent aussi que les conclusions de la conférence de Riyad sont une violation délibérée des résolutions pertinentes de l'ONU relatives à la crise syrienne, en particulier la résolution 2254 (2015). La déclaration publiée par la conférence contenait, sur des questions fondamentales, des conditions préalables qui compromettent toute possibilité d'un dialogue national syrien dirigé par les Syriens eux-mêmes sans ingérence étrangère. L'Envoyé spécial, qui a assisté à la conférence de Riyad, n'a pas tenu compte du fait que ce que l'on a appelé le « document de Riyad II » était une tentative flagrante de saper le processus de Genève et d'empêcher un règlement politique de la crise syrienne. C'est pourquoi le Gouvernement syrien a adopté une position claire et ferme rejetant les objectifs des membres du groupement de Riyad II, à savoir faire perdre du temps et prolonger la crise, et ce, en soumission aux injonctions de leurs employeurs en Arabie saoudite et dans des États occidentaux. La résolution 2254 (2015) du Conseil de sécurité dispose qu'il ne doit pas y avoir de conditions préalables et que le dialogue doit avoir lieu entre Syriens et dirigé par les Syriens eux-mêmes sans aucune

ingérence extérieure. Cependant, l'Envoyé spécial, qui a assisté à Riyad II, a décidé de louer ses résultats et à les adopter, de manière provocatrice, en violation de la résolution de l'ONU. Il a adopté une position partiale et a pris le parti des prétendus groupes de l'opposition qui continuent d'imposer des conditions préalables. Il a aussi commencé à promouvoir les conclusions dangereuses de la réunion Riyad II, et a tenté de les justifier au point qu'il est devenu aujourd'hui partie à l'aggravation de la crise syrienne, au lieu d'en faciliter le règlement.

La République arabe syrienne s'attache à respecter scrupuleusement les dispositions de la Charte des Nations Unies et les principes du droit international humanitaire, qui sont le fondement du rôle de l'ONU et de sa crédibilité. Nous rejetons l'instrumentalisation des mécanismes des Nations Unies par certains États influents. Nous dénonçons les déclarations hostiles et irresponsables de certains États, qui emploient des groupes armés terroristes en Syrie. Comme d'habitude, ces États se sont appuyés sur la position adoptée par l'Envoyé spécial dans les médias pour justifier les conditions imposées par les groupes de l'opposition, afin d'enrayer le processus de Genève et de faire échouer toute tentative susceptible de trouver une solution à la crise.

Pour terminer, je tiens à dire que la République arabe syrienne a participé à 15 séries de négociations à Genève et Astana et à deux cycles de pourparlers à Moscou, et elle aspire à prendre une part active à la conférence de dialogue national intersyrien à Sotchi. La position de mon gouvernement est claire et personne ne peut la dénaturer ou la manipuler, ou altérer la ferme volonté de la Syrie de répondre à tout effort sincère visant à mettre fin aux effusions de sang en Syrie et à répondre aux aspirations du peuple syrien. C'est pourquoi nous appelons le Secrétaire général à convaincre les États qui parrainent les groupes de l'opposition d'invalider la prétendue déclaration de Riyad II et d'ouvrir la voie à des progrès sérieux dans les pourparlers relatifs à la Syrie.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à midi.